



## Nos honoraires de transaction

(TTC à la charge du vendeur)

De 0 à 49 999 : 10%

De 50 000€ à 99 999€ : 8%

De 100 000€ à 199 999€ : 7%

De 200 000€ à 499 999€ : 6%

De 500 000€ à 999 999€ : 5%

De 1 000 000€ à 1 199 999€ : 4%

Au delà de 1 200 000€ : 3%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exception : succession, surendettement ou prêt 110%

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du mandat initial.  
La délivrance d'une note est obligatoire.

**Agences immobilières de Père en Fils**

Depuis 1991



## Nos honoraires de gestion

Honoraires de gestion : 6.825% HT soit 8.19% TTC

Assurance garantie Loyer impayée : 2.5% TTC

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge du bailleur : 45€ HT soit 54€ TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 7€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge des deux parties.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge des deux parties

Honoraires de gestion de dossier sinistre contentieux :

50 € H.T. + T.V.A. (10 €) soit 60 € T.T.C. à la charge du bailleur

Frais administratifs : 3 € H.T. + T.V.A. (0,60 €) soit 3,60 € T.T.C. à la charge du bailleur